

Le Syndic s'engage à remettre périodiquement à la Banque le procès-verbal d'Assemblée Générale des copropriétaires actant du renouvellement de sa nomination en qualité de Syndic du Syndicat de Copropriété titulaire du présent compte. Le Syndic s'engage également à informer sans délai la Banque en cas de perte du mandat, en lui communiquant alors, les nom et coordonnées de son successeur.

Le renseignement de l'ensemble des rubriques ci-dessus est obligatoire et nécessaire à la Banque pour la tenue du compte. L'absence de réponse à tout ou partie de ces questions pourra entraîner le rejet de la demande d'ouverture de compte. Couvertes par le secret professionnel dans les conditions prévues par l'article L.511-33 du code monétaire et financier, ces informations sont prioritairement destinées à la Banque et ne font l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de sa gestion et de la gestion du compte et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

La Banque est en charge de la collecte et du traitement des données personnelles liées à la relation bancaire avec le Titulaire. Elle intervient, à ce titre, en qualité de responsable de traitement.

Dans le cadre des présentes Conditions Particulières, les finalités du traitement sont la gestion de l'ouverture d'un compte et l'exécution d'un contrat. Ces données sont nécessaires à la gestion de l'entrée en relation dans le cadre du respect des obligations légales et réglementaires. Pour des besoins de gestion, la Banque est autorisée par le Titulaire à communiquer à des sous-traitants et/ou des prestataires les données le concernant ainsi que, le cas échéant, le représentant légal et le mandataire.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la signature et de l'exécution du présent contrat, et plus généralement de sa relation avec le Client, la Banque recueille et traite des données personnelles concernant le Client et les personnes physiques

intervenant dans le cadre de cette relation (mandataire, représentant légal, caution, contact désigné, préposé, bénéficiaire effectif, membre de la famille du Client...). Les informations expliquant pourquoi et comment ces données sont utilisées, combien de temps elles seront conservées, ainsi que les droits dont les personnes concernées disposent sur leurs données, figurent dans la notice d'information de la Banque sur le traitement des données à caractère personnel. Cette notice est portée à la connaissance des personnes concernées lors de la première collecte de leurs données. Elles peuvent y accéder à tout moment sur le site internet de la Banque https://www.palatine.fr/fileadmin/user_upload/pdf/infos-reglementaires/Notice_RGPD.pdf ou en obtenir un exemplaire auprès de leur agence. La Banque communiquera en temps utile les évolutions apportées à ces informations.

☐ En cochant la case ci-contre, le Titulaire reconnaît ne pas avoir été sollicité préalablement par la Banque Palatine en vue de réaliser la présente ouverture de compte.

☐ En cochant la case ci-contre, le Titulaire reconnaît avoir été sollicité préalablement par la Banque Palatine en vue de réaliser la présente ouverture de compte et être informé qu'il dispose, à compter de la date de signature de la présente Convention, d'un délai de 14 jours pour se rétracter, sans frais et sans avoir à motiver sa décision, en renvoyant à la Banque le formulaire ci-annexé dûment complété et signé par ses soins.

Le titulaire déclare avoir pris connaissance, lu et compris la Notice d'information sur le traitement des données à caractère personnel.

Le Titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la « Convention » et à ce titre :

- Des Conditions Générales : en vigueur

- Des Conditions Tarifaires : en vigueur

Dont un exemplaire lui a été remis préalablement à la signature, et déclare par la présente en accepter les termes sans réserve.

Fait en deux exemplaires, le : / / à

*Cachet et signature de la
Banque Palatine*

*Cachet et signature du
Représentant du Titulaire*